

## **Modalités de préinscription<sup>1</sup> - ressortissant hors U.E.**

**Année scolaire 2025/2026**

Attention : uniquement valable pour l'enseignement supérieur (Bacheliers et BES ayant 54 crédits en première année : **Bac. en Electromécanique ; Bac en E-Business ; Bes en Webdevelopper, Bac en comptabilité et Bac en construction**)

### **1. MODALITÉS DE PREINSCRIPTION**

La préinscription à l'EAFC Namur-Cadets est établie conformément à la réglementation en vigueur dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'établissement scolaire. Les préinscriptions sont ouvertes **à concurrence de places disponibles et uniquement par le formulaire en ligne dont le lien est situé sur notre site internet et ce du 6 janvier 2025 au 26 janvier 2025 (sauf si une date d'arrêt a été précisée avant cette date sur notre site internet). Tout mail envoyé pour candidature ne sera pas pris en compte.**

**L'EAFC n'autorise pas un candidat à poursuivre ses études de manière excessive dans l'enseignement de promotion sociale (EPS). Le candidat doit respecter la circulaire 8681 relatives aux conditions d'accès à l'enseignement de promotion sociale pour les ressortissants d'un pays hors de l'Union européenne.**

Les cours se donnant en français, une très bonne connaissance préalable de la langue française (à l'écrit et à l'oral) est impérative. Des notions de langue anglaise sont souhaitables.

Une somme **non remboursable** (frais de dossier administratif + droit d'inscription complémentaire) d'un montant de 260 € sera à verser sur le compte de l'EAFC **après que vous ayez reçu une réponse d'acceptation de votre candidature.** (Ce numéro de compte vous sera communiqué dans le mail d'acceptation). Attention, ce montant ne comprend pas le droit d'inscription (DI) qui sera à payer sur place lors de l'inscription définitive.

Après avoir candidaté, vous recevrez, dans les semaines qui suivent un mail d'acceptation ou de refus motivé de votre candidature. (**Attendre la réponse et ne pas harceler le secrétariat !**)

Dès réception de l'acceptation de votre dossier, vous devrez :

- **Payer** le montant des frais de dossier (260 €) sur le compte de l'EAFC avec la mention précise : "[NOM + PRENOM du futur étudiant] + [Bac choisi] + [2025-2026]"
- **Envoyer** la preuve du paiement à l'adresse mail : [inscriptionsHUE@namur-cadets.be](mailto:inscriptionsHUE@namur-cadets.be)
- Une fois que la comptabilité aura vérifié l'arrivée du paiement, l'EAFC délivrera au candidat **dans les semaines qui suivent** une attestation de préinscription ainsi que le formulaire standard afin que l'étudiant puisse demander son visa d'étude.

Dès sa préinscription, l'étudiant confirme avoir pris connaissance du ROI de l'établissement disponible sur le [site internet](#) de l'école.

### **2. COMMENT CANDIDATER ?**

**Uniquement via le formulaire en ligne qui sera disponible sur notre site internet à partir du lundi 6 janvier 2025 à 10h00.**

**En dehors du formulaire en ligne, aucune candidature par mail ou papier ne sera prise en compte.**

<sup>1</sup> Ce document ne constitue en aucune manière une inscription définitive à l'EAFC Namur-Cadets

### **3. DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE DE PREINSCRIPTION**

Tous les documents fournis doivent être **rédigés en français** (ou accompagnés d'une traduction établie par un traducteur juré, aux frais de l'étudiant). Même en cas d'abandon de la procédure d'inscription ou des cours, les documents restent la propriété de l'EAFC. **Tous les documents doivent être légalisés par les autorités compétentes. Les fichiers doivent être au format PDF.**

Liste des documents à préparer pour le formulaire :

- 1) Extrait d'acte de naissance (original ou copie certifiée conforme, légalisée).
- 2) Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
- 3) Copie du diplôme original de fin d'étude secondaire (baccalauréat) ou, à défaut, copie certifiée conforme de l'attestation de non-délivrance du baccalauréat.
- 4) Equivalence au CESS belge ou attestation originale de dépôt légalisée par une autorité belge. Pour tout renseignement quant à l'obtention de cette équivalence : [www.equivalences.cfwb.be](http://www.equivalences.cfwb.be)

### **4. FORMALITÉS POUR FINALISER L'INSCRIPTION DEFINITIVE**

L'inscription définitive sera confirmée au moment de l'arrivée de l'étudiant sur le territoire belge après vérification de son dossier.

L'étudiant devra apporter au secrétariat son **visa d'études et régler de solde de son inscription.**

Par la suite, apporter, dès son émission par une administration communale belge, son **titre de séjour.**

L'étudiant s'engage à avertir le secrétariat de tout changement de domicile qui surviendrait en cours d'année scolaire.

Si un étudiant n'a pas encore obtenu l'équivalence du baccalauréat, mais apporte la preuve du dépôt d'un dossier d'équivalence, il est tenu d'apporter ensuite, dès sa réception, la décision d'équivalence au secrétariat.

**Les cours débutent mi-septembre 2025**, la date exacte sera affichée dans les horaires aux valves de l'établissement et sur le site internet de l'établissement; **seuls les étudiants en possession d'une inscription définitive et en ordre d'admission conformément au RGE de l'Ens. Supérieur du 02/09/2015 pourront y accéder.**

L'EAFC n'accepte **pas d'argent liquide**. Le paiement se fait uniquement par carte bancaire. (pas de carte Visa ni Mastercard) Il n'y a **pas de possibilité d'étalement de paiement.**

**Une fois la délivrance de l'annexe 1 pour votre inscription définitive, il n'y a plus de possibilité de modification ni de désinscription donc aucun remboursement possible !**